L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 6 SEPTEMBRE.

Causerie Scientifique.

Les idées de M. Brewster sur les boissons froides et glacées.—L'Hygiène du soldat.—Le Kamichi ou l'oiseau gardeur de dindons.—Le Jacarini ou le saltimbanque.—Sommeil léthargique.—Le Thermomètre de M. Bouchut.—La Somnambule.—Phénomènes singuliers.

Le défaut d'espace ne m'a point permis, il y a huit jours, de développer, d'après les lettres de mon jeune correspondant, les idées de M. Brewster, sur l'effet des boissons froides ou glacées. Comme il y a là une question d'hygiène toujours actuelle, il me semble bon d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

M. Brewster disait donc qu'il préférait l'eau ou liqueurs glacées à l'eau et aux liqueurs simplement froides. Les premières, lorsque l'on est en grande transpiration, n'ont jamais fait de mal, tandis que les secondes ont causé de fréquents accidents. Dans les fêtes assez fréquentes que l'on donne ici, disait-il, danseurs et danseuses se jettent avec avidité sur les glaces, les sorbets, le champagne frappé et reprennent ensuite leurs danses avec plus d'ardeur qu'auparavant. Cela tient à plusieurs causes. D'abord, à la réaction salutaire que produit le froid; d'autre part, on ne peut prendre d'un liquide glacé que de petites quantités à la fois, et de plus ces compositions glacées sont accompagnées de substances sapides qui excitant les parois de l'estomac les forcent à entrer en action et les obligent à dépenser l'excès de forces et de chaleur produit par la congestion sanguine provoquée par la présence du corps et du liquide glacé.

Au contraire, l'ingérence de l'eau froide dans de telles circonstances est dangereuse, car on en prend de plus grandes quantités, et l'effet qui suit est un refroidissement prolongé de la membrane stomacale, car alors la réaction est presque nulle. Souvent cependant il s'en produit une d'une espèce particulière. Qui ne connaît la puissance purgative d'un verre d'eau froide, ingérée le matin à jeun. Si donc alors que le corps est calme et reposé l'ingestion d'un simple verre d'eau froide a un tel effet, combien plus grand, plus rapide et plus dangereux ne doit-il pas être quand tout le corps, après un exercice violent, est baigné d'une sueur abondante. L'expérience est là pour répondre. Rien n'est plus dangereux que de boire dans de telles circonstances si l'on ne corrige pas la fraîcheur de l'eau par l'immixtion de quelque substance.

Les Indiens de ce pays le savent bien. Après une longue course, ils ne se privent point de boire l'eau froide des sources ou des fleuves. Mais ils ont soin d'y mêler un peu de farine ou de sucre, ou bien ils mangent auparavant quelques graines ou quelques fruits. En agissant ainsi, jamais ils ne sont incommodés.

On s'est demandé s'il fallait laisser boire les troupes en marche. Le cas s'est présenté fréquemment pendant la guerre de la sécession. J'ai vu, car comme un autre en ce temps-là j'ai fait mon devoir, j'ai vu les chefs de corps en butte avec les médecins. Les premiers, sous prétexte que les soldats qui buvaient devenaient moins bons marcheurs qu'auparavant, et ne pouvaient plus fournir l'étape ordonnée, interdisaient de la façon la plus formelle, la faculté de boire. Les autres, remarquant que la privation de la boisson amenait fréquemment la mort du soldat, préféraient un retardataire à un malade et à un mort et s'opposaient énergiquement à la rigueur des chefs. Ils avaient raison, il faut laisser boire les troupes en marche, mais avec les précautions que j'ai dites: mélanger à l'eau du sucre, de l'eau-de-vie, manger un peu de pain. De cette façon, on n'aura à redouter aucun accident.

Telles sont les idées et les opinions de M. Brewster sur un point de l'hygiène du soldat, qui encore dernièrement était agité.

Après nous être rafraîchis de la façon que je vous ai dite, continue le correspondant dont on veut bien me communiquer les lettres, M. Brewster et moi nous continuâmes notre exploration. Mais mon hôte, au lieu de me conduire directement vers une autre partie de ses immenses laboratoires, me fit faire un assez long détour par une vaste prairie que de grands arbres, à l'ombre desquels nous restâmes, ombrageaient d'un côté, tandis que des plantations diverses la bordaient de tous les autres côtés. Dans cette prairie paissaient en ce moment plusieurs troupes d'oiseaux de basse-cour; des oies, des dindons, des poules. Mais je ne vis personne pour les garder. J'en fis la remarque.

—Je le vois, me dit M. Brewster, vous avez toujours vos préjugés européens. Au service de l'homme, vous n'employez que l'homme et vous ne comprenez pas que son semblable ne soit pas toujours et partout votre serviteur ou votre esclave, c'est-à-dire assujetti sans cesse à vous obéir, à subir votre caprice. Ici nous avons une plus haute idée de nous-mêmes et de nos semblables. Nous n'avons pu encore, il est vrai, réaliser complètement notre idéal, nous profitons de la bonne volonté de ceux qui veulent bien nous rendre des services. Mais tous nos efforts tendent à supprimer dans nos rapports tout ce qui de près ou de loin ressemble à l'esclavage, et quand nous trouvons des animaux dociles, dévoués et intelligents, nous nous empressons de les utiliser.

L'homme est le maître, le roi, le véritable dominateur de la création; tous les animaux lui doivent hommage, tous doivent le servir. C'est à connaître le genre de service qu'il peut en exiger que l'homme doit s'efforcer, c'est dans ce sens qu'il doit diriger ses recherches.

Voyez donc au milieu de chaque troupe de ces oiseaux, ce bel échassier dont la démarche est si grave et comme majestueuse, voyez comme il dresse son cou et lève haut la tête. Ne dirait-on pas qu'il a le sentiment de la haute fonction qui lui est attribuée. De quel regard protecteur n'embrasse-t-il pas tous les animaux qui l'entourent et qui sont confiés à sa garde. C'est lui qui les conduit au pâturage, c'est lui qui les ramène au gîte. Il les empêche de s'écarter, de s'égarer. Il les défend contre leurs agresseurs.

Sa vigilance n'est jamais en défaut. Dès qu'un oiseau de proie paraît à portée et menace le troupeau dont le kamichi a été constitué le gardien, il relève un petit appendice corné qu'il porte au-dessus du bec, il fait entendre un cri terrible, s'élance vers l'ennemi, l'attaque de ses ailes fortes et puissantes, rendues encore plus redoutables par les éperons qui les terminent, le frappe de son bec droit et court, et l'oblige à prendre la fuite. Le hasard me rendit témoin d'une lutte de ce genre, et je ne sais ce que je dois le plus admirer dans cet oiseau, qui n'est pas plus gros qu'un dindon: sa beauté, son intelligence, son courage, sa voix retentissante, tout me paraît digne d'attention et de louange. Il n'est pas jusqu'à son plumage qui ne s'harmonise avec ses fonctions de garde-champêtre, il n'est pas éclatant, et cependant il a une douceur, une élégance qui lui est propre. La tête porte comme une couronne de plumes duvéteuses variées de blanc et de noir, le ventre est blanchâtre et le reste du corps, sauf une tache rousse sur chaque aile, est recouvert d'une teinte grise-ardoisée.

Le kamichi se nourrit uniquement d'herbes et de graines. Il pâture à la manière des oies. Ce n'est pas le seul oiseau de ce genre dont on puisse utiliser l'intelligence et la bonne volonté pour la garde des troupeaux d'oiseaux de basse cour, il y a encore le chevalier. M. Brewster m'en montra plusieurs à la tête de quelques groupes. Ils ont un plumage noir nuancé de gris, et la corne de la tête est remplacée par une petite touffe de plumes qui surmonte l'occiput. Le reste des traits et des formes et ses habitudes rappellent en tous points le kamichi, si bien qu'on pourrait prendre ces deux échassiers l'un pour l'autre. Mais les clameurs du kamichi le feront toujours reconnaître à de grandes distances.

Plus loin se trouvait un plan de caféier assez étendu: et là, M. Brewster me fit voir d'autres oiseaux qui se livraient à des mouvements singuliers. Perchés sur une branche souple, chacun d'eux s'élançait tout à coup verticalement en l'air, retombait subitement au niveau de la branche qu'il venait de quitter, mais sans la toucher, et recommençait ce manège, que de son nid, d'un œil admiratif, suivait la femelle. Bientôt celle-ci, à son tour, sortait du nid, essayait d'imiter son mâle, y réussissait, et tous deux se poursuivaient, se joignaient, s'agaçaient et semblaient prendre un plaisir extrême à ces amusements. Tous ces oiseaux sautillant çà et là au-dessus de l'immense surface occupée par la caféière présentaient un spectacle assurément fort curieux et fort divertissant.

—C'est le Jacarini, me dit M. Brewster; ne pensez-vous pas que cela fait de beaux, joyeux et infatigables sauteurs de corde? Qu'il mériterait aussi bien que l'oiseau de proie observé par Levaillant en Afrique de porter le nom de *bateleur*? Ce voyageur rapporte que pendant son séjour au Cap de Bonne-Espérance, il fut témoin des jeux d'une sorte d'aigle ou vautour à tête noire, au dos et à la queue d'un brun roux très vif, aux ailes et à la poitrine noires comme la tête. Le mâle, dit-il, plane en tournoyant et laisse échapper de temps en temps deux cris très rauques, l'un d'un octave plus haut que l'autre. Souvent il rabat tout à coup son vol jusqu'à une certaine distance de la terre en battant l'air de ses ailes de manière à faire croire qu'il s'en est cassé une et qu'il va tomber. La femelle ne manque jamais de répéter ce même jeu. Ces coups d'ailes s'entendent à une très grande distance et le bruit peut en être comparé à celui d'une voile dont un des coins s'est détaché et que le vent agite avec violence. La nature, ajouta M. Brewster, se plaît à des rapprochements pareils et donne les mêmes mœurs à des oiseaux de proie redoutables et à de petits passereaux inoffensifs. C'est là une bizarrerie que je constate et que je me garderai bien d'expliquer à la façon Darwinienne, qui ne manquerait pas de dire que l'aigle est transformé en passereau ou le passereau en aigle, et que tout en changeant de formes et d'appétits, il a conservé ses mœurs et ses habitudes primitives.

A propos de la théorie Darwinienne, permettez-moi de vous dire que je ne comprends pas le grand bruit que vous faites en France de ce savant et de ses avis. Rien n'a moins de valeur scientifique. Ne dit-il pas quelque part que les abeilles ont modifié la forme des fleurs et que celles-ci ont à leur tour réagi sur les organes des abeilles et les ont modifiés et transformés à leur tour! Or, qui ne sait que les abeilles qui butinent le pollen des fleurs ne sont que des ouvrières, des êtres neutres, impuissants à se reproduire et par conséquent à transmettre à leurs descendants par sélection naturelle ou extra-naturelle une amélioration de race quelconque. Darwin ne s'appuie le plus souvent que sur des suppositions semblables. C'est un roman qu'il a fait, une œuvre de pure imagination, et il s'est donné toutes les licences qu'autorise une œuvre de fantaisie.

A ce moment un effroyable cri de détresse retentit à quelques pas de nous.—Qu'est-ce? m'écriai-je, quelqu'un se meurt ou se trouve mal, courons à son secours! Je m'élançais vers le lieu d'où le cri me paraissait venir. Mais M. Brewster me retint, et en même temps, il tirait sa montre.—Onze heures cinq minutes, dit-il, c'est bien cela, c'est exact, elle ne varie pas d'un quart de minute.—Il s'agit bien de montre et d'heures, de minutes et de secondes! n'avez-vous pas entendu ce cri, n'est-il pas assez significatif? Il y a là un être humain, homme ou femme, je l'ignore, qui réclame notre secours. Hâtons-nous, peut-être arriverons-nous trop tard! —Et je voulais courir et je voulais entraîner mon hôte dont le calme, le flegme, l'impassibilité, m'irritaient à un point que je ne saurais dire.—Mais lui, remettant méthodiquement et tranquillement sa montre dans sa poche: soyez rassuré, je vois ce que c'est, ce n'est rien.—Quoi, rien! ce cri affreux?—Oui, c'est la somnambule. Depuis quelques jours ses attaques sont revenues, elles commencent invariablement à onze heures et cinq minutes.

L'an dernier, l'une des femmes attachées à mon habitation tomba, sans qu'une maladie ou le moindre malaise l'ait pu faire prévoir, dans un sommeil léthargique si profond, si prolongé, que nous la crûmes subitement morte. Heureusement, je venais de recevoir de France le mémoire de M. le docteur Bouchut, couronné par l'Académie de médecine, sur le moyen le plus simple, le plus pratique, le plus sûr de reconnaître la mort apparente et, par conséquent, d'éviter les inhumations précipitées. Le moyen que propose l'éminent lauréat est tellement simple et en même temps si sûr que, pour moi, ma conviction est faite: celui-là seul convient et doit être universellement adopté; il n'en faut point chercher d'autres. Aucun ne saurait être aussi pratique. Jugez-en.

Par de nombreuses constatations et par des observations de températures fréquemment relevées, le docteur Bouchut s'est assuré que la vie n'était plus possible pour un être humain au-dessous de 22 degrés du thermomètre centigrade. D'un autre côté, après la mort le corps se refroidit peu à peu et la température ne tarde pas à s'abaisser considérablement jusqu'à devenir intermédiaire entre 0 et 22 degrés, se rapprochant ou s'éloignant de l'un ou l'autre de ces points, suivant que la température ambiante s'en écarte ou s'en rapproche plus ou moins.

Cela posé, si donc l'on constate que le corps d'une personne dont on soupçonne la mort possède une température au-dessus de 22°, on jugera la vie possible et l'on attendra. Si, au contraire, elle accuse un degré de chaleur inférieur, il n'y a pas à hésiter ni à douter, tout espoir est perdu, on se trouve en présence d'un cadavre. La chose est donc simple au possible. Ayez un thermomètre qui porte un trait bien visible au 22ème degré, et portez-le sur la personne soupçonnée de vie ou de mort. Si la colonne thermométrique se soutient au-dessus du trait, c'est la vie possible; au-dessous, c'est la mort. Tout le monde est capable désormais de juger de la mort réelle ou de la mort apparente. Le paysan le plus ignare peut manier un petit thermomètre et s'assurer si le liquide qu'il contient est au-dessous ou au-dessus du trait de vie et de mort. C'est, comme vous le voyez, d'une simplicité merveilleuse.

Je me suis empressé de faire usage de ce nouveau moyen de vérification sur ce cas qui se présentait par hasard et à point nommé, pour ainsi dire, dans ma maison. La température du corps fut trouvée supérieure à 22°; la température ambiante étant de 14°, par conséquent, nous étions en présence d'un sommeil léthargique. Il dura huit jours, après lesquels la malade se réveilla sans ressentir d'autres souffrances que celle d'une faim canine. Ayant mangé d'un bon appétit, elle se mit à vaquer à ses occupations, comme si elle n'avait rien eu.

Toutefois, à quelque temps de là, elle fut prise d'une singulière affection, dont vous venez d'entendre le symptôme d'envahissement. Tout à coup, pendant son service, elle poussa ce cri épouvantable, qui vous a si fort ému tout à l'heure, et elle tomba à la renverse. On s'empressa d'accourir, on la releva et l'on s'aperçut avec étonnement qu'elle n'avait aucune blessure, qu'elle était devenue comme insensible. Cependant ses yeux étaient ouverts, elle voyait, car elle prenait les objets qu'on lui présentait et s'en servait selon leur usage habituel et suivant qu'elle avait coutume de faire. Mais elle paraissait ne pas vivre au milieu des objets qui l'entouraient, et sous ce rapport elle était comme endormie et n'être plus sur la terre.

Ce cas me parut excessivement singulier, et je me mis à étudier très attentivement toutes les particularités. Je finis par découvrir sur cette jeune femme un point sensible et par le moyen duquel, en le touchant, on pouvait entrer en communication avec elle. Le creux de l'estomac avait conservé toute sa sensibilité. En le touchant d'une façon quelconque, directement ou par l'intermédiaire d'une personne ou d'un objet inerte, si on interrogeait la jeune femme, elle répondait d'une manière lucide à toutes les questions qu'on lui adressait. Ses réponses étaient admirables de justesse et de précision. Les murs, les coffres, les distances, ne semblaient pas exister pour elle. Elle voyait tout, elle pénétrait tout. Chose bizarre! si pendant qu'elle parlait, si l'on cessait pendant un certain temps de lui toucher le creux de l'estomac et qu'on reprenait peu après l'attouchement, le discours commencé était interrompu pendant tout le temps que cessait le contact; il recommençait avec lui, non pas au point où il avait été arrêté, mais au point où il aurait dû parvenir, s'il n'y avait pas eu d'interruption. La patiente répondait d'une voix haute, si on l'interrogeait à haute voix; à voix basse, si on lui parlait à voix basse, enfin elle modelait exactement le son de sa voix sur celle de son interlocuteur.

Elle resta dans cet état pendant douze heures, de dix heures du matin à dix heures du soir. Le lendemain, aux mêmes heures, elle fut envahie et délivrée de même. Cela dura ainsi pendant vingt jours, sans donner lieu à d'autres remarques qu'elle perdit peu à peu la faculté de parler.

Après le vingt et unième jour, elle reprit sa santé accoutumée, et ce bien-être continua jusque dans ces derniers temps. Il y a cinq jours à peine que les mêmes phénomènes se renouvellent. L'invasion a toujours lieu par un grand cri, toujours à la même heure, avec une exactitude qui tient du prodige.

L'état somnambulique se prolonge moins longtemps, il se termine à six heures. La malade ne se souvient aucunement de ce qu'elle a fait ou dit pendant son état bizarre. Une fois délivrée, elle n'accuse d'autre souffrance qu'un peu de fatigue. Cela ne l'empêche point de faire très bien tout ce qu'on lui ordonne, et de s'acquitter avec habileté de ses travaux. Mais il faut les lui commander chaque jour et ne lui parler qu'en lui touchant légèrement le creux de l'estomac, sans cela, elle n'entend pas, elle est totalement sourde et étrangère au monde.

L. CHARMOLUE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

PREMIÈRE PARTIE.

La Maison de Poste de Péterhof.

CHAPITRE II.

(Suite.)

Nous aurons la pudeur de retrancher du soliloque les jurons qui l'émaillaient comme un sermon de cet abbé Dubois habitué à sacrer Dieu tous les jours.

—En voilà un pays de cocagne! se disait donc tout haut le sieur Bourgogne à lui-même, en accentuant sa surprise d'un claquement de la langue qui lui était familier et en mimant son discours autant qu'il le parlait; des routes effondrées, où les ornières sont des fossés et où les flaques sont des lacs. Des chevaux qui sautent comme des béliers avec des selles plus dures qu'un couvercle de malle; des pleines où la neige succède agréablement à la neige; des forêts de sapins alternant avec des forêts de bouleaux; une bise à voir toujours peur de perdre le nez, la langue ou les oreilles, et toutes les cinquante lieues, des auberges sans provisions, avec des Cosaques en guise de soubrettes. Voilà un drôle de pays, un drôle de voyage, une drôle d'auberge, et même....

Ici Bourgogne interrompit son monologue. Un bruit de porte et de pas lui avait fait détourner la tête vers un personnage fourré, botté et barbu, comme tout individu mâle en Russie, qui venait d'entrer dans la salle, et demeurait debout, l'observant dans une silencieuse attente.

Bourgogne, qui n'était pas facile à déconcerter, reprit son propos interrompu, et, la vue du nouveau venu lui inspirant le trait de la fin de sa péroraison, il ferma son énumération graduée par cette exclamation:

—Un drôle d'aubergiste!

Ce salut d'une bienvenue ironique n'eut pas d'ailleurs le moindre succès. Qu'il eût entendu ou non, compris ou non, le personnage ainsi indirectement interpellé s'inclina par trois fois, d'une pièce, avec une sorte de grognement sourd; puis reprenant son immobilité, il ne broncha pas plus qu'un terme. Ses yeux asiatiques, fendus en amande, demeuraient fixes et fermes, comme si leur iris eût été taillé dans de la malachite et incrusté dans des paupières de marbre. Pas un muscle ne bougea sur cette face automatique.

—On dirait un guichetier, murmura Bourgogne impatienté et qui devenait provocateur. Est-ce que les hommes sont en bois dans ce pays? Essayons pourtant de le faire parler et d'en tirer autre chose que des saluts mécaniques et des hoquets caverneux.

Il tira son pistolet de sa ceinture, et frappa de la crosse sur la table:

—Holà! quelqu'un! cria-t-il d'une voix qui concordait avec son geste armé.

L'automate s'ébranla, marcha, parla, à la grande stupéfaction de Bourgogne, et baragouina lentement, dans un français corrompu par une foule d'idiotismes que nous traduirons pour le lecteur:

—Me voici, monsir.

—Excusez, dit Bourgogne, je ne vous prenais pas pour un homme.

—Je suis l'iemschick, le maître de poste, continua, sans faire plus d'attention à cette saillie qu'un ours à une mouche, le calme interlocuteur du pétulant Bourgogne. Qu'y a-t-il, monsir, pour vous servir?

—Quel accent! mon Dieu! quel accent! se disait Bourgogne, qui avait l'oreille chatouilleuse et le goût des quartés. C'est moi qui vous le demande, Auvergnat du Caucase, poursuivit-il avec une certaine aigreur; qu'avez-vous à me servir?

—Votre nom? interrogea pour toute réponse l'iemschick, qui, avant d'être hôtelier, était maître de poste, et faisant passer ses devoirs envers l'Impératrice avant ses intérêts, commençait par contrôler les voyageurs, sauf à les rançonner ensuite.

—Votre nom? insista-t-il en se dirigeant vers la table au livre de poste encadré et enchaîné, et en trempant dans l'écritoire de plomb une lourde plume de cygne barbelée comme une flèche.

—Mon nom? qu'est-ce que cela vous fait? riposta Bourgogne, offensé du [illegible], irrité du retard, et qui pensait que le meilleur moyen de s'entendre avec un homme, c'était de le bien nourrir, et le meilleur moyen de le vider, de le remplir d'abord.

—Votre âge?

—Demandez-le à ma mère.

—Votre profession?

—Ah! ça, éclata Bourgogne en se levant avec la fureur d'un homme à jeun, déçu par de vaines formalités, dans les espérances les plus chères à un courrier qui vient de fournir une traite de dix lieues; ah! ça, mais c'est donc un commissaire de police qui tient les auberges dans cette contrée! fallait le dire. Je ne serais entré au salon qu'après avoir fait un tour à l'office. Bonsoir la compagnie. Je vais rôder du côté des casseroles. Quand je n'aurai plus l'onglée ni la pépie, mon brave homme, je reviendrai. Je ne cause jamais à vide.

Et Bourgogne fit mine de s'esquiver. Mais avec une vivacité dont il ne paraissait point susceptible, le maître de poste, dont le visage s'animait progressivement, avait bondi, en deux ressauts de poupée à ressort, vers la porte, la barricadant de ses deux bras étendus et de ses deux jambes arquées. Puis ramenant son bras droit à sa position normale et le déployant brusquement dans la direction de la table:

—Voici le livre de poste, articula-t-il avec une certaine nuance de commandement.

—Et solidement enchaîné, ma foi! dit Bourgogne, de peur qu'il ne lui prenne la fantaisie de s'en aller. Je comprends cela. Il doit bien s'ennuyer ici.

—Voici le livre de poste, insista plus impérativement le maître du logis, avec un grognement non équivoque de mécontentement.

—Est-ce tout ce que vous avez à manger? demanda Bourgogne.

—Voici le livre de poste, répéta solennellement l'iemschick. Il y a le knout pour le maître du [illegible] qui néglige de le faire signer par le voyageur.

—Knout! knout! qu'est-ce que cela? observa Bourgogne intrigué.

—Le knout, c'est le fouet; recevoir le knout, c'est recevoir le fouet.

—Voilà qui est limpide. Eh bien! vous êtes trop bon. J'aimerais mieux un autre plat.

—Il y a la prison, continua le maître de poste, pour le voyageur qui refuse de signer le livre de poste.

—Ah! ceci, c'est différent, dit Bourgogne. Agréable pays, ajouta-t-il avec un haussement d'épaules et un roulement d'yeux vers le ciel qui trahissaient clairement son désappointement, où l'on offre tout d'abord des coups de fouet aux nationaux et la prison aux étrangers! Avez-vous quelque chose de plus substantiel?

Un éclair traversa les yeux du maître de poste.

—Signez enfin le livre de poste, hurla-t-il brusquement, ou j'appelle le chef de police.

Bourgogne sentit que la patience de l'ogre était à bout, comme la sienne, qu'un conflit n'adoucirait pas des relations déjà aigries, et qu'en somme, puisqu'on ne mangeait qu'après avoir obéi à l'injonction de signer le livre de poste, chaque retard était au préjudice de sa réfection.

Avec cette énergie qui ne lui faisait défaut dans aucune circonstance importante de la vie, Bourgogne prit son parti, et, triomphant de sa courte honte, il empoigna gauchement la plume de cygne, trahit son inexpérience par un pâté d'encre qu'il dégouilla avec son mouchoir, pour se moucher un moment après et se tatouer à son insu. Enfin, non sans crachements furieux de la plume malmenée, il zigzagua, dans un français médiocre, mais dans une orthographe pire encore, la constatation obligatoire de ses qualités.

—Votre nom? avait repris le Tartare, rassuré par cette obéissance.

—Voilà, c'est fait, dit Bourgogne, qui n'était pas trop mécontent de s'être tiré sans accrocs d'une épreuve si imprévue. Voilà, c'est fait. Avec la douceur, on fait de moi ce qu'on veut, je suis doux comme un mouton... quand je ne puis pas faire autrement. Barnabé Falempin dit Bourgogne, à Versailles; Croustillard à la Râpée. Cela vous va-t-il?

—Votre profession? articula le maître de poste.

—Ancien garde française, compagnie d'Aumont, dit Bourgogne en relisant tout haut ce qu'il écrivait, ancien porte-chaise de Monseigneur l'évêque de Dijon, laquais démissionnaire de M. le président d'Ormesson, rentier par inclination, flâneur à mes heures, domestique par nécessité.

—Quels sont vos desseins? demanda sans sourciller l'imperturbable interrogateur.

—M'amuser, si je puis, m'ennuyer, je le crains, répondit Bourgogne, faisant la pirouette avec laquelle Scapin s'enveloppe de sa cape dentelée.

—Avez-vous un passe-port?

—J'ai cette audace.

—Combien de temps comptez-vous rester?

—Le moins longtemps possible.

—Quels sont vos maîtres et garants?

—Vous pourrez le leur demander à eux-mêmes, car ils me suivent et ne tarderont pas sans doute à arriver. Toutefois, pour vous épargner une attente inutile, et ne pas vous laisser sur la soif, comme vous ne craignez pas de le faire pour moi, je veux bien satisfaire immédiatement à votre question. J'ai donc pour patrons, maîtres et garants, le chevalier Douglas, noble écossais dont les ancêtres ont eu des malheurs sous les Stuarts, minéralogiste et généalogiste de première classe, décoré de plusieurs ordres et d'un coup de timbre scientifique; et Mlle de Beaumont sa nièce, charmante, j'ose le penser, le dire et le soutenir envers et contre tous, à la savate, au bâton, à la pointe, à la taille et au simple coup de poing.

—Dans quel but vos maîtres sont-ils venus en Russie?

—Dans un but qu'ils n'ont pas daigné me communiquer. Toutefois, je suppose que ce n'est pas pour mon plaisir.

—Avez-vous autre chose à déclarer?

—Je déclare que je crèverais de faim si je ne mourrais de soif.

Sur ce, joignant le geste à la parole, Bourgogne ouvrit sa bouche comme un four, en faisant claquer sa langue comme le sarment lorsque, tout flambant, il se tord en appelant la pâte. En même temps il frappait sur son gousset qui rendit un son argentin.

—On a de quoi, dit-il, et s'il le faut, on payera d'avance.

Et il tendit sa bourse, assez rondelette, ma foi! à la hauteur du nez du maître de poste, comme pour lui faire humer le parfum de ce métal, qui, pour un aubergiste, ne sent jamais mauvais.

Le maître de poste repoussa l'argent avec une certaine dignité.

—Vous ne me devez rien, dit-il. En Russie, le voyageur est sacré, et il ne paie l'hospitalité que s'il en est satisfait.

—Voilà, déclara Bourgogne, dont le nez rubicond se dilatait à je ne sais quel parfum de cuisine qui s'exhala dans la salle par une fenêtre subitement entr'ouverte par le vent; voilà qui commence à me réconcilier avec ce pays.

Eh bien! intelligent sauvage, si vous daigniez m'offrir une aile de poulet, ou même un poulet tout entier, une bouteille de derrière les fagots, un quart de fromage de Brie et l'honneur de votre absence, je prendrais goût aux institutions qui vous régissent. Allez donc! et plus vite que le pas. Il n'est pas défendu de courir. Cela vous dégèlera.

Et Bourgogne, dans la vivacité de son impatience, ne put s'empêcher de pousser brusquement, mais sans brutalité, son interlocuteur, trop lent à son gré.

—Ne me touchez point, s'écria en se rebiffant le maître du logis. En Russie, le maître de poste est sacré. Sa personne est inviolable.

—Sacré, soit; le voyageur est sacré, l'aubergiste est sacré, qui vous dit le contraire? Inviolable, je ne le conteste pas davantage. Je ne demande pas le moins du monde à vous violer, honnête créature. Mais je violerais sans vergogne un gigot de mouton.

Un sourire pénible dérida à demi la face du patibulaire maître de poste, qui, sur la porte, ayant à peu près compris, se mit à rire à se décoser la mâchoire.

Un moment après, il rentra escorté de deux aides, moitié brigands, moitié soldats, au nez camus, à la lèvre épatée, au bonnet d'ours, kalmouks ou baskirs d'escorte, improvisés garçons d'hôtel, porteurs de mets non moins étranges qu'eux, et qu'ils lorgnaient d'un air de convoitise de leurs petits yeux en vrille.

A l'aspect des assiettes d'étain, des plats et des bouteilles de grès, le visage de Bourgogne s'émerillonna tout en se rassérénant comme un rose soir d'été dont l'après-midi tournait à l'orage.

Il fit le meilleur accueil, malgré leurs cheveux roux, leur barbe en broussaille, leurs bottes grasses, leur jargon tartaro-allemand et leurs façons de détrousseurs de route, aux deux acolytes du maître de poste. Il n'hésita même pas à rendre son salut à ce dernier, quand, s'inclinant sur le seuil avant de se retirer, il prononça la formule sacramentelle.

—Voici le repas de l'hospitalité. Prenez, mangez et buvez, au nom du Christ ressuscité!

En même temps, le maître de poste salua révérencieusement les images des saints ou *bogs* suspendus devant leur lumignon aux divers coins de la salle, et se retira d'un trait.

—Amen! murmura Bourgogne d'une voix distraite.

—C'est qu'il cherchait en vain à se reconnaître parmi ces produits d'un art culinaire qui lui était complètement étranger, et qu'il éprouvait quelque répugnance à affronter de prime-saut.

(A continuer.)

DONATIEN AUGUSTIN,
Register in Bankruptcy.
Office Custom-house Building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S. [illegible]

VAPEURS.

Le Lac.
ARRANGEMENT D'ÉTÉ.
Steamers de la Malle des États-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer [illegible] CAMELIA.
[illegible] pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de [illegible]; le MARDI, [illegible]; le MERCREDI, [illegible]; le VENDREDI et le SAMEDI, [illegible]; le DIMANCHE, [illegible]
[illegible]
COHEN M. SORIA, Agent.
15 mai. Aux Nos. 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.
Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
Le beau steamer très fin marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. [illegible] [illegible] le DIMANCHE et le MERCREDI, [illegible] DIMANCHE, 17 mai. [illegible]
Prix du passage (aller et retour) $1.
COHEN M. SORIA, Agent.
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.
13 mai.

Vicksburg.
Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ.
T. P. Leathers, capitaine. J. F. Muse, commis.
Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.
A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Caire et St. Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Bateau Régulier de Grand Ecore.
Départ, tous les MARDIS [illegible]
Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandria, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur d'un très faible tirant d'eau,
FLETA,
capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus grand lorsque l'état de la rivière le permettra.
Pour fret ou passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents.
28 juillet—1m. No. 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P M
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Brand, capitaine. J. A. Schmidt, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. [illegible] de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
5 août.—1m.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.
Le bateau à vapeur ST JOHN, capt. Jas. P. McKinney [illegible] partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. [illegible] le JEUDI et DIMANCHE soir. [illegible] LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No. 26 de la rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 8 heures A. M.
LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. F. Acosta, Commis P. A. Charlet.
Pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
A son retour à la Nouvelle-Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis, en plein jour.
Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris, et jusqu'à l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 20 rue Conti.
16 juillet—1m.

Pour Bayou Goula.
Trois voyages par semaine.
SELMA,
A. Ducros, capitaine, A. Meyblé, commis
Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.
Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 8 heures. Jours de retour à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.

Pour la Côte,—au dessous de la ville,—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, [illegible] capt. A. F. Aufrerre, Commis, J. C. Tremoulet. [illegible]
[illegible] FERNANDEZ & CO. No 136 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte,—au-dessous de la ville,—Départ tous les MERCREDI et SAMEDI à 10 heures du matin.
Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères
Le bateau à vapeur MARY IDA,
capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et P. E. Barry, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
9 mai—3 m

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le consigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand Commissionnaire [illegible]

ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE
DE LA NILE-ORLÉANS,
A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,210,194,15
Bons des Etats-Unis	1,000,000 00
Autres bons	215,189 41
Propriétés foncières	212,097 35
Dépenses courantes et taxes payées	41,148 31
Dû par des agents de rachat et de réserves	551,144 73
Dû par des banquiers et des banques de l'État	348,762 82
En caisse	679,19 57
	$4,361,685 54

PASSIF.

Capital		$1,000,000 00
Surplus		300,000 00
Profits et pertes		191,686 56
Dépôts individuels	$2,505,496 35	
Dépôts des Etats-Unis	5,866 79	2,511,363 14
Circulation		777,140 00
Dû à des banques et à des banquiers		80,971 14
		$4,361,685 54

A une réunion des directeurs, il a été décidé un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, sera payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 6 juillet 1874.
3 juillet—1f P. P. A. LURIA, Caissier.

Sun Mutual Insurance Company.
Capital Payé.................$500,000
Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.
Dividendes sur primes participantes—payables au comptant.
—EXTRAIT DE L'ETAT— ANNUEL DE 1873:

Montant net des primes	$[illegible],767,94	
Escompté et intérêt	44,087,22	271,854,86
Pertes, dépenses, taxes, etc.	186,363,86	
Réserves et dividende sur le capital	86,314,70	244,147,68
Bénéfice net		$ 27,707,31
Actif évalué aux taux du marché: Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir	$[illegible],738,34	
En caisse et primes en voie de recouvrement	$[illegible]	$[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 41 de la rue du Camp, coin Commercial Place.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—DIRECTEURS POUR 1874.—
JNO. G. GAINES, JAMES BYRNES,
E. J. HART, J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW, LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON, W. B. SCHMIDT,
B. BISCOE, RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS, J. WEIS,
CHAS. MACREADY, B. W. TAYLOR,
W. B. SEYMOUR, J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY, L. ALCUS,
GEO. JONAS, R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP, SCOTT McGEHEE,
G. M. BAYLY, ISAAC L. HAAS.

Faillite d'Emanuel H. Gruber, individuellement et comme membre de la maison E. H. Gruber & Co. No 1489.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 26 Août 1874.
AVIS est donné qu'un ordre de faillite a été lancé par la Cour de District des Etats-Unis pour le district de la Louisiane contre Emanuel H. Gruber, de Minden, paroisse Webster, Etat de la Louisiane,—lequel a été déclaré en faillite à sa propre demande; que le paiement de dettes quelconques et la livraison de propriétés quelconques appartenant au dit failli ou étant à son usage, et le transfert, par lui, de propriétés quelconques sont prohibés par la loi; qu'une assemblée des créanciers du dit failli, à l'effet de prouver les dettes et choisir un ou plusieurs syndics aura lieu à une cour de faillite, le 12 septembre A. D. 1874, à midi, à l'édifice de la Douane, Nouvelle-Orléans, par-devant C. B. Kilbourne, Registre.
S. B. PACKARD, Marshal des Etats-Unis.

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible]
WASHINGTON, Lachesnez, samedi, 5 sept.
VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 19 septembre.
PEREIRE, Sarmeng, samedi, 3 octobre.
FRANCE, Lemoigne, samedi, 17 octobre.
PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $[illegible] | Seconde cabine, $[illegible]
Billets d'excursion à prix réduits.
Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $[illegible]
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
Pour fret ou passage, s'adresser
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York,
ou à L. GRAND, Agent, nov—[illegible] Gallier Cours Lafayette, N. O.

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE
—ET DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.
Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.
ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)
Ils passent la barre en tout temps, sans retard.
Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)
S'adresser à F. INGATE, Agent, No 4 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
20 juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL
Ligne d'Etat.
S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.
Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles de leur profession. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambre expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.
STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, [illegible]
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, [illegible]
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, [illegible]
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, [illegible]
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, [illegible]
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, [illegible]
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux.
STATE OF FLORIDA, 2500 tonneaux.
STATE OF INDIANA, 2500 tonneaux.
La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;
Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;
Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;
Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glasgow et d'autres points bien connus.
De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.
Le steamer STATE OF MINNESOTA, partira de son quai, [illegible] vis-à-vis du Liverpool [illegible] 1874.
N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.
Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark	[illegible]	[illegible]	[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à Glasgow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la [illegible])
Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à [illegible] heures de l'après-midi, le SAMEDI, [illegible] et prendront New York, le steamer "State of [illegible]" partant de New York, le MERCREDI, [illegible]
N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New-York.
Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	Intermédiaire.	Entrep't.
Belfast, Glascow, Liverpool, Londonderry.	125	[illegible]	[illegible]

La compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;
Des billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à [illegible] billet, pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à [illegible]
Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de moins de douze ans.
A. K. MILLER & CO., Agents,
Au No 30 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1 an

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier.
Départs:

	De BRÊME.	De la NLLE-ORLÉANS.
Frankfurt	1 sept.	21 oct.
Strassburg	1 oct.	4 nov.
Koeln	[illegible]	[illegible]
Hannover	[illegible]	2 déc.
Gen. Werder	[illegible]	[illegible]
Frankfurt	[illegible]	[illegible]
Strassburg	[illegible]	[illegible]
Koeln	[illegible]	[illegible]

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers toucheront au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane, à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..........$[illegible] en or.
Entrepont..........[illegible]
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres..........$[illegible] en or.
Entrepont..........[illegible]
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..........$[illegible] en or.
Entrepont..........15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les consignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1 an Au No 65 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.
Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.
Communication directe entre le Hâvre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.
Les magnifiques steamers de la Compagnie, Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Franzen, Saxonia, Capt. Kielsen,
—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Vandalia."		
Janv. 21	Fév. 3	Fév. [illegible]	Mars 21 [illegible]
	"Germania."		
Mars 14	Mars 17	Mars [illegible]	Avril [illegible]

En partant de Hambourg, les steamers toucheront au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils toucheront à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:
Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible]
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Première Cabine, $[illegible]—Entrepont, $[illegible]
On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.
On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.
MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieu de destination pour du fret expédié de Galveston ou de Mobile en transbordement sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.
Pour plus amples informations, s'adresser à
WILLIAMS, RUPERTI & Cie.,
Agents-Généraux, 14, rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS,
Agents-Généraux du Passage, 61, Broadway, New York.
F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage.

Pour New York directement.
Ligne des steamers transatlantiques entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
Le steamer
CORTES,
Nickerson, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 12 septembre, à 8 A. M.
Passage..........$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No. [illegible]
mai—1an

Comité Central d'Etat.—En vertu de l'autorisation qui m'a été donnée en ma qualité de Président de la Convention sur le siège gouvernemental à Bâton Rouge, j'ai désigné les membres suivants du Comité Central pour l'Etat:
Alex. DeClouet, St. Martin,
Alfred Roman, St. Jacques,
F. S. Goode, Terrebonne,
A. H. Leonard, Caddo,
J. B. Wilkinson, Plaquemines,
Albert Voorhies, Orléans,
Samuel Choppin, Orléans,
W. S. Pike, Orléans,
W. B. Schmidt, Orléans,
J. D. Hill, Orléans,
Arch. Mitchell, Orléans,
Francis Johnson, Orléans,
R. A. Burke, Orléans,
J. J. Mellon, Orléans,
T. Bailly-Blanchard, Orléans.
Une réunion du Comité aura lieu, au No 22 de la rue Carondelet, SAMEDI, 5 septembre 1874, à midi.
R. H. MARR, Président.
Nlle Orléans, 31 août 1874.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874, Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday,) at 2:15 p. m.
Through night express daily, at 6 p. m.
Arrive:
Coast Accommodation (daily except Sunday) at [illegible] a. m.
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through Night Express, daily at 11 p. m.
The 6 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
R. P. SHUTE, General Passenger Agent.
S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.
A partir du 31 Mai 1874.
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.
TRAIN D'AGRÉMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 2.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 6 heures p. m.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9.45 a. m.
Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.
Express du soir, tous les jours à 11 h. p. m.
Le train express de 6 h. p. m. ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charleston.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
R. P. SHUTE, Agent Général pour les passages.
S. H. SCRANTON, Surintendant Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.40 A. M.	Express	10.30 P. M.
Malle	5.00 P. M.	Malle	3.40 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars d'ici aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, Directeur-Général.

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.-Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.40 A. M.	Express	10.30 P. M.
Mail	5.00 P. M.	Mail	3.40 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
R. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'entrée du chemin, en ville, est établie à la "Pension dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....[illegible] cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....[illegible] cents.
Pour la station de Gentilly—25 cents pour aller et autant pour le retour.—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
[illegible]	A. M.	[illegible]	A. M.
[illegible]	P. M.	[illegible]	P. M.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi. Un train part de la ville tous les dimanches matin à 6 heures.
Les Passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans et la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partant du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M. et se reliant au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lafourcheville et Lockport, sera transporté par tous les bateaux à vapeur pour toute la route.
Le fret, pour tous les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-dessous de Brashear, est reçu [illegible]
[illegible]
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.
CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,
No. 104, RUE DU CANAL.
VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu..........$[illegible]
Sur risques de mer..........[illegible]
Sur risques de rivières..........[illegible]
Total des primes..........$[illegible]
En moins—primes non expirées..........[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874..........[illegible]
[illegible]
Bénéfices..........[illegible]
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par-devant moi, le 3 juin 1874.
F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 140 de la rue Gravier.
L'intérêt habituel de six pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.
—DIRECTEURS—
F. Marquez, M. Puig,
B. A. Chaffraix, D. Mc Cord,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Reid,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
[illegible]
DÉCLARÉ:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
M. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
[illegible]
Louis Schwarz, M. Frank, F. Richert,
K. Weissenbach, E. R. Gogreve, F. Roder,
B. Wilderman.

DIX-SEPTIÈME TABLEAU ANNUEL
Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLÉANS.
Bureau No. 21, rue du Camp.
Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
[illegible]
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874.
F. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public.
No. 140, rue Gravier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.
CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
J. W. HINCKS, Secrétaire.
J. TUYES, Président.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 8 de janvier A. D. 1874.
F. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.
Le dividende—intérêt semi-annuel de six pour cent, dû le premier lundi de Février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.
DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payne,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Roberts, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, B. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.

AUX MAITRES DE POSTE.
Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $12 par an; édition hebdomadaire, $3). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que le montant ne l'accompagne [illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.
TROISIÈME ÉTAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.
[illegible]
R. M. DAVIS, Président.
A. BOCOLA, Vice-Président.
A. GRAHAM, Secrétaire.
Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce [illegible] juillet 1874.
ARS. DORIOCOURT, Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 21 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé est déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.
DIRECTEURS:
R M Davis, Jos David
A Bocola, M Morris
J Mioni, David Hughes
[illegible]

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
25 Mai 1874.
LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874:
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 25 mai 1874.
W. H. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatorzième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du [illegible] juin [illegible], aux assurés qui y ont droit.
—DIRECTEURS—
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Olds,
Adam Thomson, Henry Abraham,
F. H. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolfe,
R. B. Post, A. Levi,
Edward Pilsbury, Jno. H. King,
Chas. E. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE
Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 31 décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce [illegible] A. D. 1874.
JOHN G. EUSTIS, notaire public.
Au No. 28 de la rue Carondelet.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance
ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.
[illegible]
I. N. MARKS, Président.
L. A. FOURNIER, Trésorier.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '74
RESSOURCES.
[illegible]
PASSIF.
[illegible]
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Mitchel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mars 1874.
JULES HOSMY(?), N. P.
Exact: [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
CAPITAL PAYÉ..........[illegible]
SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL.
[illegible]
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
[illegible]

VINGT-DEUXIÈME ÉTAT ANNUEL
—DE—
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
[illegible]

L'Atlas Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
152..........RUE DU CANAL.
BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 152 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, [illegible] 1874.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]

THE LAFAYETTE [illegible]
Co-Operative Association [illegible]
OFFICIERS:
ARISTIDE GERARD..........[illegible]
EMILE DEBUYS..........Vice-[illegible]
DUBUAU HALPHEN..........[illegible]
ULGER LAUVE..........[illegible]
BUREAU DE DIRECTEURS
[illegible]